

**CONSEIL MUNICIPAL DU
8 AVRIL 2010
20 H 30**

- N° 05/2010 Approbation du Conseil Municipal du 29 janvier 2010
- N° 06/2010 Fixation des taux de fiscalité locale 2010
- N° 07/2010 Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010
- N° 08/2010 Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2009- Vote du budget primitif 2010
- N° 09/2010 Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010
- N° 10/2010 Budget du Lotissement les Clos- Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010
- N° 11/2010 Enfouissement basse tension rue sous le Bois
- N° 12/2010 Programme ONF 2010
- N° 13/2010 Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil
- N° 14/2010 Contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour les mercredis récréatifs
- N° 15/2010 Budget Principal – programme d'investissement 2010 – demandes de subventions
- N° 16/2010 Budget de l'Eau – programme d'investissement 2010– demandes de subventions
- N° 17/2010 Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
- n° 18/2010 Mise à disposition d'un local communal
- N° 19/2010 Classement dans la voirie communale
- N° 20/2010 Régies municipales
- N° 21/2010 Contribution au SIVUIS
- N° 22/2010 Subventions aux associations
- N° 23/2010 Contrat de maintenance pour les portes automatiques de la Mairie
- N° 24/2010 Questions diverses

Délibération n° 05/2010

Approbation du Conseil Municipal du 29 janvier 2010

Le Conseil Municipal, après délibération,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2010.

Délibération n° 06/2010

Fixation des taux de fiscalité locale 2010

Vu le code général des impôts,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

FIXE ainsi les taux des taxes locales pour 2010 :

- taux de taxe d'habitation : 9,29 %
- taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 15,08 %
- taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 25,31 %
- taux CFE (taux relais) : 6,66 %

Délibération n° 07/2010

Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2009, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec :

- 17 voix pour
- 2 abstentions : Messieurs Jean-Louis THOMAS et Jean HANTZ

VOTE le Compte Administratif 2009 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de la section de fonctionnement, soit

622 088,60 €

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, soit

139 734,95 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, avec :

- 14 voix pour
- 1 voix contre : Monsieur Jean-Louis THOMAS
- 4 abstentions : Mesdames Edith GREMILLET et Lydie DA SILVA, Messieurs Jean HANTZ et Damien SIBILLE

VOTE le Budget Primitif 2010 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 963 590,65€ | 1 963 590,65€ |
| INVESTISSEMENT | 1 968 413,80€ | 1 968 413,80€ |

Délibération n° 08/2010

Budget de l'Eau - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010

Approbation du Compte de Gestion

Le Compte de Gestion 2009, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l' Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009.

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Compte Administratif 2009 tel qu'il figure en annexe

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

REPORTE l'excédent de la section de fonctionnement, soit 89 040,90 €

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, soit 69 952,97 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE le Budget Primitif 2010 comme suit :

| DEPENSES | RECETTES |
|-----------------|-----------------|
|-----------------|-----------------|

| | | |
|-----------------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 204 306,09 € | 204 306,09 € |
| INVESTISSEMENT | 564 614,68 € | 564 614,68 € |

PRECISE que le temps de travail de l'agent technique chargé du réseau d'eau sera supporté à hauteur de 50 % et le temps de travail de l'agent administratif sera supporté à hauteur de 35 heures par le budget de l'eau.

Délibération n° 09/2010

Budget de la Forêt - Approbation du Compte de Gestion - Vote du Compte Administratif - Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010

Le Compte de Gestion 2009, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Compte Administratif 2009 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement à la section investissement à hauteur de 6 345,00 €

AFFECTE partiellement l'excédent de la section de fonctionnement au Budget Principal à hauteur de 100 000.00 €

REPORTE le solde de l'excédent de la section de fonctionnement, soit 27 993,31 €

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 6 345,00 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2010 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 221 223,94 € | 221 223,94 € |
| INVESTISSEMENT | 16 385,00 € | 16 385,00 € |

Délibération n° 10/2010

Budget du Lotissement « Les Clos » - Approbation du Compte de Gestion – Vote du Compte Administratif – Affectation des Résultats 2009 - Vote du budget primitif 2010

Le Compte de Gestion 2009, établi par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif établi par l'Ordonnateur, est soumis au vote du Conseil Municipal en séance de ce jour.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

ADOPTE le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2009

Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, prend la présidence de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Compte Administratif 2009 tel qu'il figure en annexe.

Affectation des Résultats

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

REPORTE l'excédent de la section de fonctionnement, soit 121 581,54 €

REPORTE le déficit de la section d'investissement, soit 200 904,50 €

Vote du Budget Primitif

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

VOTE le Budget Primitif 2010 comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 205 128,50 € | 205 128,50 € |
| INVESTISSEMENT | 200 904,50 € | 200 904,50 € |

Délibération n°11/2010

Enfouissement basse tension rue sous le Bois

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, fait part du projet concernant l'enfouissement du réseau électrique basse tension rue Sous le Bois. Puis, il indique que les travaux sont estimés à 108 700 € TTC et qu'ils sont susceptibles d'être financés au titre de la convention Environnement et Cadre de Vie via le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

La participation de la commune s'élève à 20% du montant TTC des travaux plafonnés à 110 000 € TTC, conformément à la décision du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges en date du 20 décembre 2007.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques envisagés seront menés en étroite coordination avec des travaux :

- d'enfouissement du réseau France Télécom
- d'enfouissement du réseau d'éclairage public
- de réfection de chaussée
- de réfection des trottoirs
- d'assainissement et d'eau potable

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant de 108 700 €, sous réserve de l'octroi des subventions

DEMANDE au syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges de bien vouloir solliciter les subventions au titre de la convention « Environnement et Cadre de vie »

S'ENGAGE à verser au Syndicat mixte départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite, la somme de 21 740 €, représentant 20% du montant des travaux TTC plafonnés à 110 000 €TTC.

Délibération n° 12/2010 **Programme ONF 2010**

Conformément à l'application du régime forestier, l'Office National des Forêts a établi le programme d'actions au titre de l'année 2010 pour les travaux à entreprendre en forêt communale et a présenté la liste des coupes à marteler en 2010.

L'ensemble du Conseil Municipal a été destinataire des documents correspondants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE l'inscription de 67 990 €HT au titre des travaux 2010, répartis de la façon suivante :

- investissement 10 040,00 €HT
- fonctionnement 57 950,00 €HT

DONNE pouvoir au Maire pour assurer l'exécution de l'ensemble des travaux, signer les documents, devis et conventions de maîtrise d'oeuvre correspondants

DIT que les crédits budgétaires sont inscrits aux Budgets primitifs 2010 de la Forêt

DEMANDE à l'ONF d'asseoir les coupes telles qu'elles ont été définies dans son tableau et **DEMANDE** que les volumes à récolter figurant dans ce tableau (2750 m³ coupes et produits accidentels) ne soient pas dépassés en 2010.

Délibération n° 13/2010 **Participation communale à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil**

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, rappelle que les participations communales à la Commission Syndicale pour la Gestion des Biens et Droits Indivis de Pouxoux-Jarménil se répartissent de la façon suivante :

- Jarménil 18 %
- Pouxoux 82 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE que les participations 2010 s'élèvent à :

- 5 000,00 € pour Jarménil
- 22 780,00 € pour Pouxoux

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2010 de la commune.

Délibération n° 14/2010

Contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour les mercredis récréatifs

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, fait part de la proposition de Ciade relative au contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour 11 mercredis récréatifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurances responsabilité civile et indemnités contractuelles pour 11 mercredis récréatifs, basé sur 27 participants (25 enfants et 2 employées) à compter du 7 avril 2010 pour un montant de 280,87 €.

Délibération n° 15/2010

Budget Principal – programme d'investissement 2010 demandes de subventions

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, expose que les programmes d'investissements suivants, inscrits au Budget Primitif 2010 sont susceptibles de bénéficier de subventions :

| | Imputations | Montants €TTC |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Abris bus | 2315 | 5000 |
| Requalification rue de la Charatte | 2312/253 | 240000 |
| Espaces naturels sensibles | 2113/255 2312/255 | 91600 38800 |
| Bâtiments communaux | 2315/246 2181/246 | 143431 1600 |
| Mobilier école | 2184/247 | 7550 |
| Chaufferie bois | 2031/250 | 100000 |
| Eclairage public | 2315/218 | 13000 |
| Restauration des calvaires | 2318/254 | 10800 |

| | | |
|--|--------------|-----------------|
| Acquisition et réhabilitation d'un immeuble à usage de logements | 2132 2031 | 215000 28705 |
|--|--------------|-----------------|

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de l'ensemble de ces acquisitions et de ces travaux

SOLLICITE la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges, du Département des Affaires Interministérielles, de la Direction de la coordination de l'évaluation et du suivi des politiques publiques, du Conseil régional de Lorraine et de l'Adème.

AUTORISE le Maire, dans le cadre du programme Espaces naturels sensibles :

- à accepter le plan de financement du Conseil Général des Vosges
- à adresser une demande de subvention au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles des Vosges au Conseil Général des Vosges, à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et au Conseil Régional de Lorraine

Délibération n° 16/2010

Budget de l'Eau - programme d'investissement 2010 - Demandes de subventions

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, expose que les programmes d'investissements suivants, inscrits au Budget Primitif 2010, sont susceptibles de bénéficier de subventions :

| | Imputations | Montant €TTC |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Sources | 2315/19 | 240000 |
| Réservoirs Epine et Rein Bru | 2315/20 | 170000 |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de l'ensemble de ces acquisitions et de ces travaux

SOLLICITE la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau.

Délibération n° 17/2010

Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, invitant le Conseil à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentée par Déycimont, la Communauté de Communes du Pays d'Olima et du Val d'Avière et le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de Les Voivres - la Chapelle aux Boix - Harsault.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

SE PRONONCE pour l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 18/2010
Mise à disposition d'un local communal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Maison des Jeunes et de la Culture souhaite entreposer le podium dans le hangar situé 13 rue des Martyrs et Déportés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE la mise à disposition à titre gracieux, du hangar communal situé 13 rue des Martyrs et Déportés

CHARGE le Maire de signer la convention de mise à disposition avec la MJC.

Délibération n° 19/2010
Classement dans la voirie communale

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, rappelle la délibération du 23 mars 2007 et explique que, dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement communal Les Clos, une voie nouvelle dénommée « rue dite impasse Bellevue » a été créée. Il convient d'incorporer cette rue dans le classement de voirie communale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de classer dans la voirie communale la rue dite impasse Bellevue

DIT que le tableau de classement de la voirie communale sera complété, dans sa rubrique « Voies à caractère de chemins ou de rues », par la ligne suivante :

| N° d'ordre | Appellation | Emplacement | Longueur m | Largeur m |
|------------|---------------------------|---|------------|-----------|
| 69 | Rue dite impasse Bellevue | <u>Point d'origine :</u> rue de l'étang <u>Point d'extrémité :</u> aboutit dans la forêt | 228 | 5 |

Délibération n° 20/2010
Régies municipales

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, explique, qu'à la demande de la Trésorerie municipale de Remiremont, il convient de réajuster les autorisations d'encaisse des régies municipales et de se positionner sur le cautionnement ou non pour la régie des mercredis récréatifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE ainsi les limites d'encaisse des régies municipales :

| | |
|---------------------------|------------|
| Menus produits forestiers | 500,00 € |
| Photocopies | 150,00 € |
| Restaurant scolaire | 1 500,00 € |
| Garderie périscolaire | 450,00 € |

| | |
|----------------------|------------|
| Mercredis récréatifs | 1 200,00 € |
| Locations de salles | 1 200,00 € |
| Droits de place | 100,00 € |

PRECISE que le régisseur est dispensé de cautionnement pour la régie des mercredis récréatifs

Délibération n° 21/2010
Contribution au SIVUIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

S'OPPOSE à la fiscalisation de sa contribution au SIVUIS

Délibération n° 22/2010
Subventions aux associations

Le budget primitif 2010 n'a pas identifié individuellement les associations bénéficiaires de subventions.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE les subventions suivantes :

| | | |
|---|-----------------------|---|
| FFI | 80,00 € | |
| AFN | 250,00 € | Josette AUBERTIN |
| Société de chasse | 200,00 € | François HATIER |
| Club des chiffres et des lettres | 200,00 € | Edith GREMILLET |
| Club des Edelweiss | 800,00 € | |
| Club des Godillots Baladeurs | 300,00 € | Louissette HANS |
| Légion vosgienne | 110,00 € | |
| Chorale l'oiseau lyre | 500,00 € | Philippe LEROY |
| Comité d'oeuvre pour le Noël des personnes âgées | 8 200,00 € | François HATIER Josette AUBERTIN Michel ROUSSEL |
| Amicale des donneurs de sang | 280,00 € | Edith GREMILLET |
| Amicale des anciens sapeurs pompiers subvention exceptionnelle | 160,00 € 100,00 € | |
| Sports réunis de Pouxoux-Jarménil | 2 200,00 € | |
| ADMR subvention exceptionnelle pour travaux | 1700,00 € 500,00 € | Josette AUBERTIN |
| Association de jardin des livres | 400,00 € | |
| MJC | 2 000,00 € | |

| | | |
|---|-------------|------------------------|
| Association Jeanne d'Arc | 550,00 € | Henri LA VAULLEE |
| Economie sociale et familiale | 250,00 € | Josette AUBERTIN |
| Association sportive du lycée Malraux | 100,00 € | |
| Sapeurs pompiers de Remiremont | 50,00 € | |
| Amicale maison de retraite d'Eloyes | 120,00 € | |
| Association sportive du collège d'Eloyes | 120,00 € | |
| Team Desperatchou | 500,00 € | |
| Ste de pêche | 300,00 € | Jean-François BLUNTZER |
| Association bibliothèque de l'hôpital de Remiremont | 80,00 € | |
| TOTAL | 20 050,00 € | |

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2010

PRECISE que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat, ni au vote.

Délibération n° 23/2010

Contrat de maintenance pour les portes automatiques de la Mairie

Monsieur Philippe LEROY, 1er Adjoint, expose qu'il convient de souscrire un contrat de maintenance pour les portes automatiques de la Mairie et fait part de la proposition de la société OPTIMALU, installateur agréé des portes GEZE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société OPTIMALU aux conditions suivantes :

- 1ère année pièces sous garantie
2 visites avec dépannages (déplacement et diagnostic) inclus
tarif : 345,00 €HT
durée : 1 an reconductible 3 fois

- années suivantes 2 visites annuelles
dépannage inclus
pièces prises en charge par la Mairie sur devis
tarif : 440,00 €HT
révisé selon l'indice ICHTTS1 du coût horaire du travail.